

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**GÉRARD
LAHELLEC**

**SÉNATEUR DES
CÔTES D'ARMOR**

MEMBRE
DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

VICE-PRÉSIDENT
DE LA DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

COLLABORATRICES

VICTORIA GIRONDEAU
06.72.71.08.32
v.girondeau@clb.senat.fr

PAULINE JACQUES
07.88.42.58.38
p.jacques@clb.senat.fr

Roland LESCURE
**Ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique**

139 rue de Bercy
Télédoc 151
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 20/11/2025

Objet : Suppression de postes au sein de l'entreprise Nokia

Monsieur le Ministre,

Pour la quatrième fois, le groupe Finlandais NOKIA vient d'annoncer un nouveau plan de suppressions d'emplois en France.

Le site de Lannion s'est affirmé tout au long de son histoire comme un pôle d'excellence en matière de télécommunications. L'ensemble des institutions et des collectivités y prennent une part active.

En octobre 2015, Nokia obtient du ministère de l'économie l'accord réglementaire qui lui manquait pour se lancer dans l'acquisition de son concurrent Alcatel-Lucent.

Cette acquisition se traduira par la mise en œuvre de 4 plans sociaux en 4 ans :

2016 : 373 suppressions d'emplois ;

2017: 562 suppressions d'emplois ;

2019: 408 suppressions d'emplois ;

2020: 986 suppressions d'emplois ;

Le constat est sans appel depuis le début des années 1990 : la stratégie de NOKIA, alias ALCATEL-LUCENT, alias ALCATEL, est de faire de l'emploi une variable d'ajustement.

Les plans que nous continuons à subir sont en vérité la conséquence des erreurs stratégiques et des « alliances » ratées.

Ainsi, de 1995 à 2006, la société, sous la direction de Monsieur Tchuruk a fermé plus de la moitié des sites et fait passer l'effectif mondial de 113 400 à 57 700 salariés. Durant cette période, Alcatel a délibérément renoncé au marché du téléphone mobile et de l'internet, pourtant en pleine expansion à cette période.

Ce sera la septième fois que Nokia sabre dans ses troupes depuis qu'il a racheté Alcatel-Lucent, en 2016. Nous allons passer sous la barre des 2000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

employés en France.

Pour Nokia, tailler dans ses effectifs français est désormais une habitude. Le géant finlandais des équipements télécoms, qui vend des antennes relais aux opérateurs de téléphonie mobile, compte une énième fois supprimer des postes dans l'Hexagone. Nokia France annonce donc vouloir supprimer 437 postes en utilisant la procédure de rupture conventionnelle collective. Cela représenterait près d'un cinquième des effectifs, qui s'élèvent à environ 2 300 employés sur ses sites de Massy (Essonne) et de Lannion (Côtes-d'Armor).

S'il est vrai que cette nouvelle « restructuration » devrait s'effectuer selon la procédure d'une rupture conventionnelle collective plutôt que de coupes sèches, l'ampleur du plan n'en est pas moins sans interroger : « Jusqu'où Nokia veut réduire la France ? »

Ce douloureux exemple illustre que nous ne pouvons pas nous limiter à nous poser la seule question du nombre d'opérateurs qui subsisteront à l'issue de toutes ces crises.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, les dispositions que vous envisageriez de prendre à l'égard du groupe et plus fondamentalement les infléchissements que vous comptez apporter afin de mettre en perspective un développement durable de ces activités du numérique et de la communication, si vitales pour notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Gérard LAHELLEC
Sénateur des Côtes d'Armor

